

1. Page de présentation
 - a. Présentation du SCoT
 - b. Présentation du territoire
 2. L'élaboration du SCoT de la Suisse Normande
 3. La Concertation
-

1. Page de présentation

- a. *Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale*

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à l'échelle intercommunale, créés par la Loi «Solidarité et Renouvellement Urbains» (SRU) en 2000.

Le législateur a souhaité confier aux collectivités locales une responsabilité de mise en cohérence des différentes politiques d'aménagement du territoire (organisation de l'espace, habitat, déplacements, environnement...) sur de larges bassins de vie.

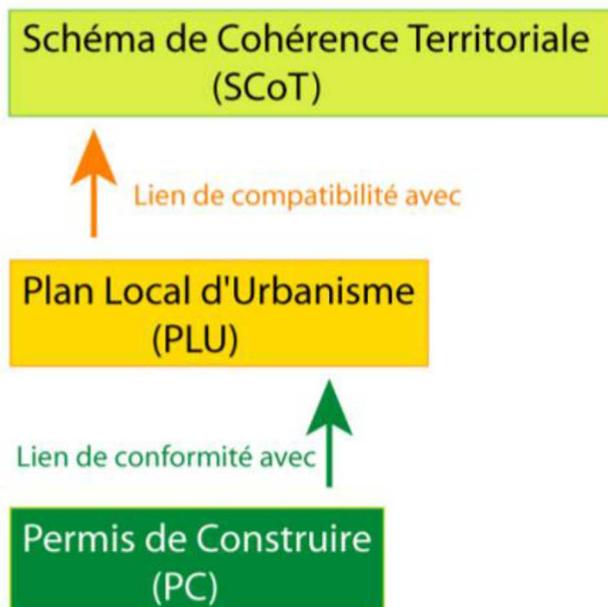
Les champs d'intervention du SCoT ont depuis été complétés suite à l'adoption de la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) par le renforcement de la prise en compte des défis environnementaux dans la gestion des territoires.

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est à la fois une démarche politique et un outil de planification juridique. Son élaboration est un processus qui s'inscrit dans la durée et qui mobilise diverses forces vives d'un territoire : élus, acteurs institutionnels, société civile. C'est un **document d'urbanisme** dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Il est constitué de 3 documents :

- le rapport de présentation comprend trois parties : un diagnostic général du territoire, un état initial de l'environnement (EIE), ainsi qu'une évaluation environnementale ;
- le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui expose les principales orientations pour le développement et l'évolution du territoire dans le respect des principes du développement durable ;
- le document d'orientation et d'objectifs (DOO) est le document de mise en œuvre du PADD. Il contient de fait les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. Ce dernier est le seul document opposable aux plans locaux d'urbanisme (PLU(i)), plan d'occupation des sols (POS) et cartes communales.



b. le territoire du SCoT de la Suisse Normande

⇒ CC Condé Intercom : texte actuel

⇒ CCSN :

**La Suisse Normande :
un territoire de projets**

Plus de 22 000 habitants en 2008, 48 communes regroupées au sein de 2 communautés de communes

(ou début texte actuel) :

Par arrêté préfectoral du 11 juillet 2005, la CCSN a pris la compétence SCOT: Schéma de Cohérence Territoriale.

Depuis 2002, la CCSN et la Communauté de Communes de Condé et de la Druance se sont réunies pour former le Syndicat Mixte du SCOT de la Suisse Normande.



➤ □ Les atouts de la Suisse Normande

Le territoire du SCoT présente de nombreux atouts sur lesquels la Suisse Normande devra s'appuyer pour organiser son développement au cours des 10 à 20 prochaines années.

Un territoire entre « ville » et « campagne »

La Suisse Normande constitue un espace à dominante rurale (moins de 60 hab./km² contre 122 hab./km² pour le Calvados) situé comme porte d'entrée Sud du département et à proximité d'espaces urbanisés importants (Caen, Vire, Flers ...) à forts enjeux.

Un territoire accessible bien que relativement isolé

Une bonne accessibilité depuis et vers l'agglomération caennaise notamment pour la partie Nord et une bonne accessibilité depuis et vers Flers pour la partie Sud.

Un projet de mise à 2x2 voies de la RD 562 qui impactera forcément le développement futur de la Suisse Normande.

Un territoire de qualité

Un patrimoine naturel remarquable : le pré- bocage, l'entaille boisée du val de l'Orne, le Cinglais, le bassin de Vire, la Suisse Normande, le synclinal bocain...

Un patrimoine culturel bâti et architectural riche et varié : lavoirs, édifices religieux, certaines maisons typiques, ...

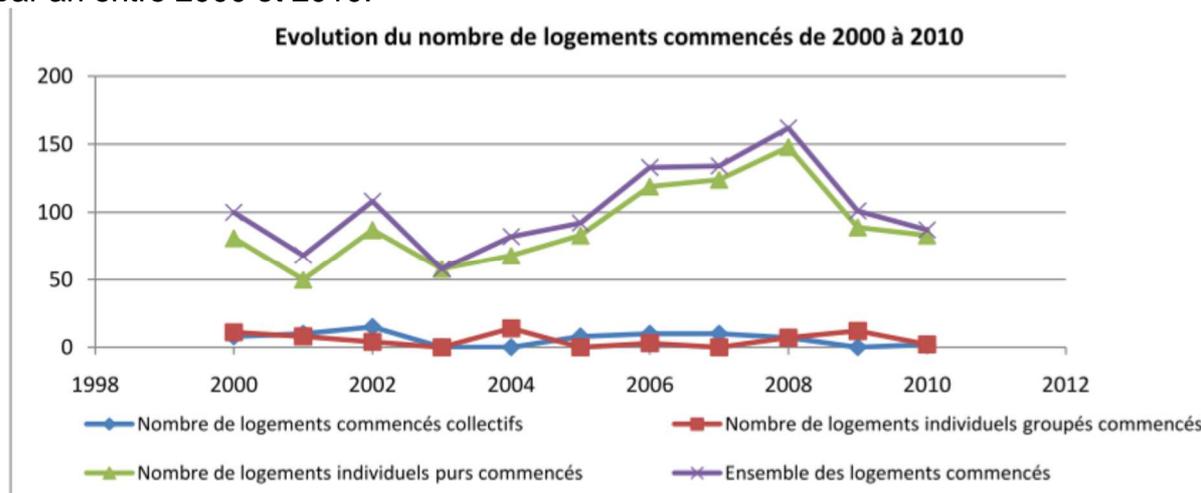
➤ □ Les tendances récentes

Le territoire du SCoT connaît depuis plusieurs années un dynamisme résidentiel important, lié à l'accueil de populations nouvelles.

Une croissance démographique importante mais inférieure à la tendance départementale.

Un dynamisme démographique important mais inférieur à la moyenne départementale sur les 30 dernières années.

Un dynamisme de l'activité de construction de logements qui favorise l'accueil de nouveaux ménages sur l'ensemble du territoire : environ 102 nouveaux logements par an entre 2000 et 2010.



Cette activité de construction est essentiellement orientée vers la production de logements individuels (93% des logements réalisés entre 2000 et 2010).

Une mise à niveau de l'offre en équipements et services à la population

Les projets portent sur divers types d'équipements, du scolaire et périscolaire au sportif en passant par l'amélioration de l'offre d'équipements existants.

De nombreux projets d'équipements d'intérêts locaux.

Des perspectives pour l'économie locale

Un potentiel agricole et touristique important : vastes zones agricoles, patrimoine de qualité ...

Des zones d'activités relativement bien équipées avec des potentialités foncières encore existantes dans les zones actuelles.

Des projets de création et/ou d'extension de zones d'activités prévues à l'échelle de chacune des communautés de communes.

2. Elaboration du SCoT

- **2011** : lancement de l'étude : démarrage de l'élaboration du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement
- **2012** : le comité syndical a validé le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement le 13 octobre 2012, début de l'élaboration du Projet de Développement et de Développement Durable (PADD), lancement de l'étude du Document d'Aménagement Commercial (DAC),
- **2013** : le Comité Syndical a débattu sur le PADD le 1^{er} juillet 2013, début de l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

3. La concertation pendant l'élaboration du SCoT

Une concertation organisée dès le début des études et tout au long de la démarche

La loi prévoit la mise en place de la concertation dès le début des études, et l'obligation pour le Syndicat de tirer le bilan de cette concertation au moment de l'arrêt du projet de SCoT.

Le SCoT permettra de « dessiner » notre territoire pour les 10 à 20 prochaines années. Chacun d'entre nous est donc concerné.

Le SCoT de la Suisse Normande est à votre écoute :

L'ensemble des documents relatifs à l'élaboration du SCoT est mis à votre disposition aux sièges des Communautés de Communes, ces documents sont également en téléchargement sur ce site.

Un registre est à votre disposition au siège des deux Communautés de Communes afin d'inscrire vos observations.

Siège social :

Syndicat mixte du SCOT
de la Suisse Normande
B.P 37
Place de l'Hôtel de Ville
14110 CONDÉ-sur-NOIREAU
Tél. : 02.31.59.20.50
Fax : 02.31.59.20.51

Pour plus d'informations :
Valérie ROBERT,
chargée de mission,
Tél : 02 31 90 99 67
Scot.suisse.normande@gmail.com